

Compte-rendu du Conseil Municipal du 04/02/2021

Présents : BRETIN Anthony, CHAUVIN Eric, GENET Juliette, GIRARD Georges-François, MANZONI Jean-Michel, MARANO Marie-Christine, MICHAUD Luc, MILLET Damien, MOUREZ Thierry, TRESY Philippe, VALLET Patricia.

Secrétaire de séance : CHAUVIN Eric.

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

1 - Délibération convention avec le SIA du Val Serin et pour le géoréférencement

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement va faire réaliser un géo-référencement du réseau d'eaux usées sur les communes de Lavigny, Montain et Le Vernois. Cette cartographie complète du réseau permet une meilleure programmation des travaux et une optimisation des engagements financiers qui s'y rapportent.

Ces trois communes ont conservé la compétence dans le domaine des eaux pluviales, et le SIA leur propose d'adhérer par convention à un groupement de commandes qui permettra à chaque commune de pouvoir également cartographier et géoréférencer son réseau d'eaux pluviales. Devant être réalisé au printemps prochain, le géoréférencement du réseau et le passage d'une caméra pour en vérifier l'état coûtera, dans le cadre du groupement de commandes, environ 2.500 € à la commune.

Considérant l'intérêt d'une cartographie à jour, et l'apport de certaines précisions (cheminement exact du Bigon notamment), le Conseil décide à l'unanimité des 11 présents d'adhérer au groupement de commandes et valide la délibération d'adhésion, les termes de la convention avec le SIA, et autorise M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

2 - Délibération pour investissements 2021 avant vote du budget primitif

En attendant le vote du budget primitif début avril, et pour permettre à la commune de continuer à payer ses dépenses d'investissements et le remboursement de ses dettes, l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales permet d'engager ce type de dépenses dans la limite du quart du budget de l'année précédente.

Par délibération à l'unanimité des 11 votants, le Conseil Municipal autorise jusqu'à adoption du budget primitif 2021 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite des 21.125 € autorisés par la loi. Les crédits engagés seront repris au budget.

3 - Projet aménagement parking de l'église

La plate-forme située juste en contrebas de l'église a fait l'objet de deux devis de réalisation de 25 places de parking et 1 place PMR sur sol goudronné bi-couche. De montants sensiblement équivalents les offres proposent une prestation à hauteur d'environ 17.000 €, qui atteindra environ 20.000 € en prenant en compte l'installation d'éclairage.

Le Conseil Municipal attend d'avoir la réalité des données du budget 2021 avant d'envisager la réalisation des travaux d'aménagement.

4 - Délibération emploi d'été AIR

L'association d'insertion AIR ne propose plus que des contrats d'1 an pour la mise à disposition de personnel complémentaire en appui de l'employé communal (essentiellement saisons printanière et estivale de pousse intense de la végétation). Depuis plusieurs années ce personnel complémentaire est sollicité en temps partagé avec nos voisins de Pannessières en été sur un temps de travail hebdomadaire de 26 heures.

Des projets à Pannessières permettraient d'utiliser 21 de ces 26 heures l'hiver prochain. La commune de Lavigny a-t-elle nécessité de 5 heures hebdomadaires, d'un coût de 50 € par mois, d'aide à l'employé communal en hiver ?

Considérant l'intérêt de bénéficier des heures estivales, la possibilité de menus travaux d'entretien en hiver et la faible charge financière, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité des 11 présents d'engager les démarches pour employer une personne à l'année par l'intermédiaire de l'association AIR, en temps partagé avec la commune de Pannessières.

5 - Questions diverses

MAIRIE

Commission Communale des Impôts Directs, réunie ce jeudi 04/02 avec un représentant de l'administration fiscale, la commission a étudié une trentaine de dossiers relatifs aux nouvelles constructions ou autorisations de travaux intervenues depuis la dernière révision (2015) pour valider ou ajuster la catégorie de classement des propriétés bâties proposée par le fisc. Ce classement, établi à partir de constructions de référence, a une incidence directe sur le coefficient appliqué à la surface déclarée pour déterminer le montant de l'impôt.

Si la réunion s'est déroulée dans un climat serein, avec une décision de classement unanimement collégiale, le point de déclarations antérieures manifestement sous-estimées (surfaces, réhabilitations intérieures, ou changements d'usages) et qui induisent de fait une inégalité devant l'impôt, incite la commission à envisager la révision prochaine de ces sous-estimations ou absences de déclarations.

Bâtiment Mairie, le ménage des locaux sera assuré dès mardi prochain 09/02 à raison de 2 heures par semaine par une personne embauchée à temps partiel, pour un coût total de 134 € par mois.

Ancienne mairie, les travaux de réaménagement de l'ancien office et des anciennes toilettes ont mis à jour des tuyaux d'alimentation en plomb et des évacuations d'eaux usées entièrement à refaire. La société ETCP a été mandatée pour creuser une tranchée menant aux différents regards, poser les nouvelles canalisations et refermer, pour un montant total de 1.766 € TTC. Les branchements seront réalisés par le personnel communal et des élus.

Transmission dématérialisée des actes pour le contrôle de la légalité, validée par l'administration, la transmission par voie électronique sera opérationnelle dans les semaines à venir.

Eclairage public, 4 luminaires vieillissant vont être remplacés par de plus récents moins énergivores au lotissement Verger Baron, et celui de l'arrêt de bus devrait être mis en place d'ici la fin du mois.

Parking de la mairie, les panneaux spécifiant les emplacements réservés et les conditions de stationnement sont reçus et seront prochainement mis en place.

STRUCTURES EXTERIEURES

SIVOS, comme suite à la réunion des maires des quatre communes du RPI, des responsables du SIVOS, et du président de la commission "Enfance-Jeunesse" de la ComCom, et après demandes d'information et de réalité des dispositions légales, il s'avère qu'en cas d'accord de dérogation à la carte scolaire par le maire de la commune de résidence cette commune de résidence se doit de régler les frais scolaires correspondant à la structure qui gère la scolarité d'accueil. Le SIVOS serait donc en droit de facturer ces frais scolaires aux communes concernées. Le budget du SIVOS pourrait ainsi se trouver allégé des frais relatifs aux 19 enfants qui y sont aujourd'hui scolarisés hors carte scolaire.

En conscience de l'existence d'enjeux sur les fermetures de classes, les élus lavinois sollicitent cependant le Président du SIVOS pour entreprendre des démarches auprès des communes concernées.

SIDEC, la structure possède un groupement d'achat pour la fourniture de gaz, moyen de chauffage de la mairie et des appartements communaux. Renseignements vont être pris et tarifs demandés pour une éventuelle participation à ce groupement.

FORET - ENVIRONNEMENT

Affouage, retardés par le remplacement de l'agent ONF chargé du territoire communal, les travaux d'affouage peuvent enfin débiter avec la réception récente de l'autorisation d'exploitation.

Effondrement, une partie conséquente de la bordure de la Reculée s'est effondrée à Rosnay (parcelles cadastrales 0084, 0085), une signalisation du danger et un périmètre de sécurité ont été mis en place.

VILLAGE - VIE LOCALE

Antenne relais, un rapport de simulation de l'exposition de l'antenne 3G-4G à faisceau fixe prévue par l'opérateur Orange est arrivé en Mairie et mis à disposition des habitants. La conclusion en est : " l'exposition maximale simulée à 1,5 m de hauteur pour l'installation située à Lavigny est comprise entre 1 et 2 V/m pour les antennes à faisceau fixe."

A ce jour, 8 avis, tous défavorables, ont été déposés sur le "cahier de doléances" mis à disposition en mairie. A chacun d'y exprimer son opinion.

Bulletin municipal annuel, en retard cette année il devrait éclore d'ici quelques semaines en même temps que le printemps qui s'annonce.

Miroir rue de la Mairie, pour répondre aux conditions de mise en place, un panneau "stop" de petit diamètre (40cm) sera posé sur un poteau implanté à l'angle du bâtiment de l'ancienne poste et protégé par une bordure béton.

Carte Jeunes, elles sont déjà proposées à l'achat par les communes qui disposent d'un délai s'achevant le 24 juillet pour en passer commande. Les habitants seront, comme tous les ans, informés pour en faire la demande en temps et en heure.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 04 mars 2021 à 20 heures.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 21 h 40.

Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 11/02/2020

Le Maire, Luc MICHAUD.

